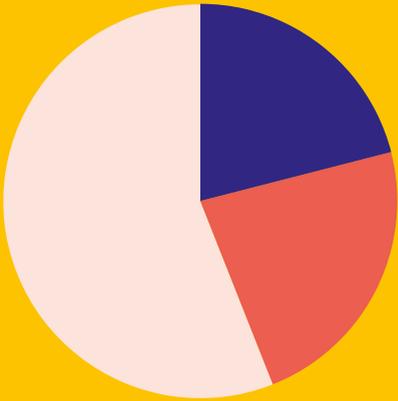
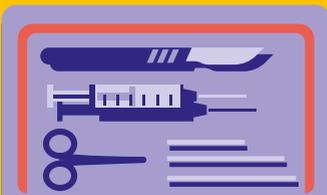
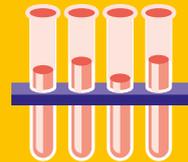
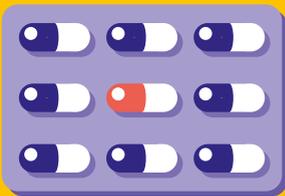


**RAPPORT
D'ACTIVITÉ 2016**
CHAMPAGNE-ARDENNE



2016





Levier de transformation des organisations, de développement des compétences et d'accomplissement personnel et professionnel, la formation est au cœur des stratégies des établissements de la fonction publique hospitalière.

2016 a été l'occasion de sensibiliser plus de cent trente agents aux dispositifs d'accompagnement individuels et de proposer des actions de formations régionales sur vingt thématiques. La diversité des actions proposées et l'adéquation aux besoins du terrain et du territoire constituent la force de l'ANFH Champagne-Ardenne et de ses équipes.

Trois journées régionales sur les Compétences clés, la Qualité de Vie au Travail et l'impact des nouvelles technologies ont permis des échanges de qualité entre experts et acteurs de terrains. Ces temps représentent une ANFH régionale dynamique, innovante et inspirée pour répondre aux nouvelles attentes des professionnels.

À l'instar du précédent projet handicap et du futur projet sur la GPMC au sein du Grand Est s'ajoute l'actuel projet régional QVT qui s'est accompagné d'un Baromètre QVT au bénéfice de trente établissements, d'un Cluster QVT réunissant dix-huit établissements et de formations opérationnelles.

Notre ambitieux projet stratégique régional se déploie donc et sa réussite est le fruit de votre investissement collectif. Les équipes de l'ANFH et des établissements développent une énergie au bénéfice de notre réussite collective qu'il nous revient de remarquer et de remercier. L'année 2017 s'annonce aussi engageante.

NICOLAS SALVI
PRÉSIDENT RÉGIONAL

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

68 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1 % – Plan de formation en région Champagne-Ardenne emploient en 2016, 23 734 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 15 établissements confient leur contribution à l'ANFH Champagne-Ardenne. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9 % et 0,50 % ou 0,75 % de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

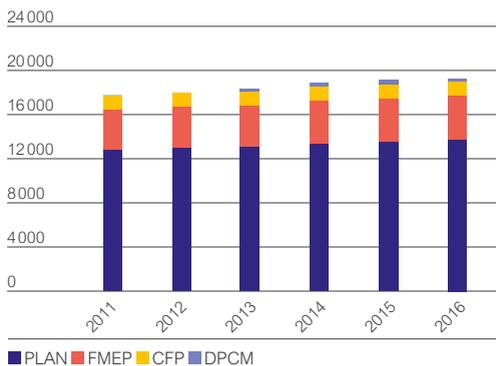
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1 % – Plan de formation ;
- le 0,6 % – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2 % – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8 % – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5 % – 0,75 % – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 19 488 K€ contre 19 290 K€ en 2015, soit une augmentation de 1,0 %. Cette évolution est inférieure à celle enregistrée au niveau national (1,3 %).

68

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

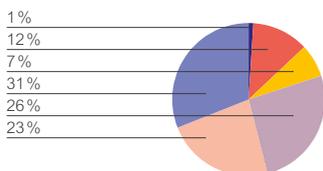
100%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

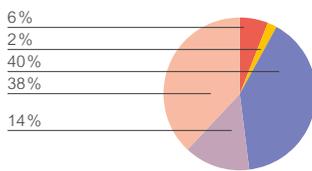
100%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents
■ De 50 à 149 agents

■ De 150 à 299 agents
■ De 300 à 999 agents

■ De 1 000 à 4 999 agents
■ Plus de 5 000 agents

La délégation enregistre 13 851 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 49% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 360 K€ et concernent principalement les établissements de 300 à 999 agents.

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 3 957 K€ et 1 319 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 81% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



44%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Médico-social :
Personnes âgées

■ Médico-social : Personnes âgées
■ Sanitaire

■ Social/Médico-social :
Handicap-Enfance-Famille

La délégation compte 68 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

Le secteur sanitaire représente 43% des établissements adhérents et 87% des effectifs couverts.

19 488 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH
CHAMPAGNE-ARDENNE

13 851 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

3 957 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

1 319 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

360 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 % – PLAN DE FORMATION

Développer et personnaliser l'offre de formation des établissements

L'ANFH Champagne-Ardenne met à la disposition de ses adhérents un Plan d'Actions Régional qui vise deux objectifs :

- Accompagner les évolutions des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux
- Répondre aux besoins de compétences des professionnels de santé.

En 2016, il est composé de 66 thèmes qui se sont déclinés en Actions Régionales et Coordonnées. Au total, 114 groupes ont été mis en place et 1350 agents ont été formés.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

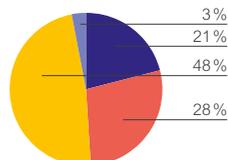
- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



48%

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ D

En 2016, 48% des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1% – Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 49% en 2015.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	1 423	37 202	503 584	3,8 %	137 377
TYPE 2A	8 720	107 828	2 503 485	19,1 %	91 888
TYPE 2B	3 289	45 821	986 249	7,5 %	72 862
TYPE 2C	14 250	191 442	4 402 016	33,6 %	315 531
TYPE 3	253	16 145	418 830	3,2 %	232 448
TYPE 4	269	233 600	4 158 468	31,8 %	4 830 381
TYPE 5	21	3 690	102 530	0,8 %	66 762
TYPE 8	9	147	6 734	0,1 %	1 810
TOTAL	28 234	635 875	13 081 896	100 %	5 749 060

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement 34 % et 32 % du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



52%

ENSEIGNEMENT



9%

DÉPLACEMENT



39%

TRAITEMENTS

28 234

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

61,4 %

DES AGENTS DE LA RÉGION
CHAMPAGNE-ARDENNE ONT ACCÉDÉ
À LA FORMATION EN 2016

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES EN CHAMPAGNE-ARDENNE

L'année 2016 a été marquée par :

→ la mise en place de nouveaux critères régionaux études promotionnelles selon le montant de la cotisation FMEP versé par l'établissement. Ceci permet une meilleure priorisation de la prise en charge des dossiers d'études promotionnelles par l'ANFH Champagne-Ardenne.

→ la création d'une enveloppe spécifique pour la prise en charge des dossiers d'études promotionnelles des agents sans poste ou en situation de changement de filière. 6 dossiers pris en charge en 2016 pour un montant de 385 612 €

En 2016, 100 dossiers études promotionnelles ont bénéficié d'un financement sur les fonds mutualisés (FMEP ; FORMEP). Le principal diplôme pris en charge en 2016 est le DE Infirmier soit 36 % de l'ensemble.

Viennent ensuite le diplôme d'aide-soignant (26 %), le diplôme cadre de santé (13 %) et diplôme d'infirmier anesthésiste (5%).

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	173	171	1,2%
DEAS	54	65	-16,9%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	44	44	–
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	24	28	-14,3%
DIPL PRÉPARATEUR PHARMA HOSP	11	13	-15,4%
DE IBODE	9	8	12,5%
DE PUÉRICULTRICE	9	9	–
DEAMP	9	18	-50,0%
CAFERUIS	5	8	-37,5%
BPJEPS	4	5	-20%
DE ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ	4	1	300%
AUTRES	13	8	62,5%
TOTAL	359	378	-5%

En 2016, la délégation compte 359 études promotionnelles en cours de financement contre 378 en 2015. Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (48 % de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (15 %).

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1 % ; 0,6 %	352	1
SUR LE 0,2 %	7	4
TOTAL	359	151

Sur 359 études promotionnelles en cours de financement, 151 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1 % – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

359

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

151

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

71,6%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

93

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

21

VAE *

7

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

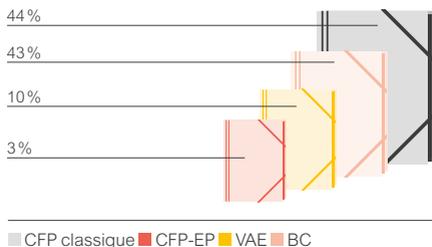
92

BILANS DE COMPÉTENCES *

* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



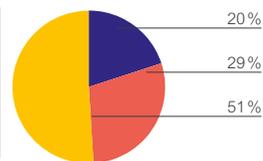
Avec 93 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 44% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

51%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (51%), suivis des agents de catégorie B (29%).

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS .

+500

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

82%

CONCERNANT LES MÉDECINS

17%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

1%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH CHAMPAGNE-ARDENNE

SÉMINAIRES ET RÉUNIONS DE RÉSEAU

90 participants au 4 séminaires départementaux des établissements adhérents.

54 participants aux réunions de réseau et regroupement des responsables et chargés de formation. L'un des thèmes majeurs abordés fût : « Groupements Hospitaliers de Territoire et Formation ».

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

20 ACTIONS

508 STAGIAIRES

Les 5 thématiques les plus suivies :

→ **Management et bien-être au travail**

(7 groupes – 19 établissements concernés – 90 agents formés)

→ **Prévenir et gérer les risques psychosociaux**

(5 groupes – 15 établissements concernés – 61 agents formés)

→ **Education thérapeutique du patient**

(4 groupes – 14 établissements concernés – 51 agents formés)

→ **Préparation et distribution des médicaments dans les établissements sociaux et médico-sociaux**

(3 groupes – 7 établissements concernés – 41 agents formés)

→ **Prévention des risques professionnels et qualité de vie au travail**

(3 groupes – 11 établissements concernés – 35 agents formés)

Le podium des thématiques qui fonctionnent le mieux reste le même que l'an passé.

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

46 ACTIONS

842 STAGIAIRES

Les 5 premières thématiques demeurent identiques à l'année dernière mais leur ordre a fluctué :

→ **De la connaissance et bonne utilisation de la grille AGGIR**

(11 groupes – 11 établissements concernés – 102 agents formés)

→ **Soins d'hygiène et prévention du pied** (8 groupes – 14 établissements concernés – 79 agents formés)

→ **Bientraitance en institution** (6 groupes – 8 établissements concernés – 73 agents formés)

→ **Gestion de l'agressivité et de la violence**

(5 groupes – 6 établissements concernés – 72 agents formés)

→ **La prise en charge des troubles du comportement ou psychiatriques**

(6 groupes – 11 établissements concernés – 69 agents formés)

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

3 JOURNÉES
ONT RÉUNI
888 PARTICIPANTS

→ Compétences clés : enjeux professionnels, enjeux personnels, enjeux citoyens

→ La qualité de vie au travail au sein des établissements de la FPH : fiction ou réalité ?

→ Secret professionnel et confidentialité face aux nouvelles technologies

Les journées régionales ont rencontré un réel succès. Les participants étaient au rendez-vous et les taux de satisfaction à ces trois journées sont supérieurs à 89 %.

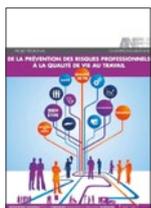


ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH CHAMPAGNE-ARDENNE

PROJET RÉGIONAL

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
ET SANTÉ AU TRAVAIL 2015-2017

L'année 2016 marque l'apogée du projet régional proposé à l'ensemble des établissements adhérents du territoire champardennais. Grâce à un partenariat avec l'ARS Grand Est, ce projet, qui allie conseil et formation, vise à accompagner les 68 établissements adhérents dans la structuration de leur politique de prévention des risques professionnels et de promotion de la Qualité de Vie au Travail.



CE PROJET PLURIANNUEL SE COMPOSE DE 5 AXES DONT VOICI UN PREMIER BILAN

Axe 1

→ **Dispositif d'accompagnement collectif via la mise en place de Clusters QVT :** animé par l'ARACT, ce dispositif a permis l'accompagnement de 15 établissements, répartis sur deux clusters : l'un en 2015 avec 7 établissements sanitaires et médico-sociaux, l'autre en 2016 avec 8 établissements sanitaires.

Axe 2

→ **Dispositif d'appui individuel : développement d'un baromètre QVT** permettant aux établissements, inscrits dans la démarche, de connaître leur degré de maturité quant aux thématiques de prévention des risques professionnels et de Qualité de Vie au Travail. Cette année, 18 établissements ont intégré la démarche, in fine près de 40 établissements seront concernés par cet accompagnement.

Axe 3

→ **Sensibiliser les acteurs à la prévention des risques professionnels – Conforter le rôle et la place de l'encadrement** par la mise en place d'actions de formations collectives : 239 agents formés en 2016, dont 151 cadres de santé, grâce aux 5 actions de formations dédiées au projet.

Axe 4

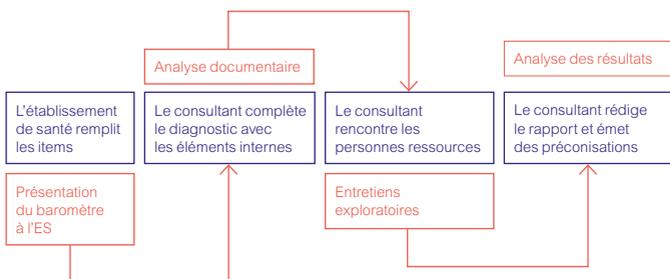
→ **Formation de formateur interne à la prévention des risques professionnels** par l'action de formation PRAP2S (Prévention des risques liés à l'activité physique dans le milieu sanitaire et social) permettant d'observer et d'analyser les situations de travail afin de participer à la maîtrise des risques.

Axe 5

→ **Mutualisation – Capitalisation – Communication** qui a notamment permis l'organisation d'une journée régionale en septembre 2016 avec plus de 330 participants et la création d'un guide de bonnes pratiques prévu pour 2017.

FOCUS SUR L'AXE 2

Le degré de maturité quant à la prévention des risques professionnels et à la promotion de la Qualité de Vie au Travail est déterminé grâce au processus ci-dessous. Ainsi, grâce à l'analyse des résultats obtenus par cette démarche et au rapport de préconisations émis par le cabinet conseil, les 18 établissements accompagnés ont, d'ores et déjà, pu prioriser trois actions principales à mettre en œuvre afin d'optimiser leur politique de prévention des risques professionnels et de promotion de la Qualité de Vie au Travail.



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/CHAMPAGNE-ARDENNE

Le site internet de l'ANFH Champagne-Ardenne permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation ANFH Champagne-Ardenne.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents comme par exemple le site DPC.



68

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH CHAMPAGNE- ARDENNE

ADHÉRENTS

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1 % – Plan de formation soit 100 % des agents
de la FPH de la région

15 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

28 234 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

93 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

21 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

92 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

359 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

61,4 %

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

DONNÉES FINANCIÈRES

19 487 K€
COLLECTÉS EN 2016

Répartition

13 851 K€ **2,1%**
PLAN DE FORMATION

3 957 K€ **0,6%**
FMEP

1 319 K€ **0,2%**
CFP/VAE/BC

360 K€ **0,5% OU 0,75%**
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

